

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 MARS 2021

**Présents :** Jacques FRADIN Maire, Sylvie GUITTON, Claude GUITTON, Annie GADREAU, Alain OUVRARD, Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Alexandre MARTIN, Patrice PASSEBON, Julien PINTAUD, Christian QUINTARD, Carole STHEMER.

**Absente et excusée :** Hélène CAQUINEAU.

**Secrétaire de séance :** Sylvie GUITTON.

Jacques FRADIN rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu par mail en date du 25 février 2021 :

- Approbation du compte-rendu du 28 janvier 2021
- Vote des 2 taxes
- Augmentation du tarif cantine par le Collège
- Régularisation indemnité de gardiennage de l'église
- Argent de poche : reconduction de l'opération pour 2021
- Travaux : autorisation de signature du devis pour le marquage au sol
- Questions diverses

et en propose l'examen.

### 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 JANVIER 2021

Jacques FRADIN rappelle que le projet de compte-rendu a été transmis aux élus par mail en date du 25 février 2021 et demande s'il y a des modifications à y apporter avant son approbation.

**Aucune observation n'étant à y apporter, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- valide le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2021.
- « Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

### 2 – VOTE DES 2 TAXES

Jacques FRADIN rappelle au Conseil qu'en 2021, la commune ne percevra plus de taxe d'habitation sur les résidences principales ; cependant, elle continuera à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

Il expose que, suite à un mail reçu de la DGFIP le 12 février 2021, un nouveau « panier de ressources » est mis en place dès 2021 avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au niveau communal.

Le taux de TFB voté par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres en 2020 est de 18,88 %.

Ainsi, poursuit Jacques FRADIN, le Conseil devra voter le taux de TFB à partir du taux communal 2020 (19,92%) auquel il convient d'ajouter le taux du département 2020 (18,88 %).

En ce qui concerne le taux sur les propriétés non bâties, le taux de 2020 était de 53,40 %.

Puis un débat s'instaure. Les questions ont porté sur les bases de l'impôt, la part récupérée des 18,88 % du département auxquelles des réponses seront apportées.

Jacques FRADIN propose ensuite que soient votées les 2 taxes pour 2021.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- décide de ne pas augmenter les taux « propriétés bâties » (19,92 %) et « propriétés non bâties » (53,40 %) pour 2021
  - prend acte que le taux TFPB (19,92 %) sera augmenté du taux départemental (18,88 %), soit un taux TFPB de 38,80 %.
- « Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

### 3 – AUGMENTATION DU TARIF CANTINE PAR LE COLLEGE

Jacques FRADIN informe le Conseil qu'une convention de mutualisation des moyens lie le Département, le Collège Roger Thabault et la commune dans le cadre de la fourniture des repas aux élèves et au personnel du 1<sup>er</sup> degré ; cette convention est signée annuellement.

Le coût des repas passe de 2,30 € à 2,31 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il donne lecture de quelques articles de cette convention relatifs aux conditions d'accueil des élèves dans l'enceinte du collège, la mise à disposition de personnel pour assurer le service restauration, quelques éléments financiers sur les dépenses de fonctionnement et les charges d'investissement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- prend acte de l'augmentation du coût du repas de 2,30 € à 2,31 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
  - autorise le Maire à signer la convention pour l'année 2021.
- « Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

### 4 – REGULARISATION INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Jacques FRADIN informe les élus que la Préfecture des Deux-Sèvres a demandé le retrait de la délibération du Conseil relative au versement de l'indemnité de gardiennage de l'église. En effet, conformément à l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les communes ne peuvent en aucun cas subventionner un culte.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- a pris acte de la demande et a retiré la délibération du 3 décembre 2020.
- « Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0

### 5 – ARGENT DE POCHE : RECONDUCTION DE L'OPERATION POUR 2021

Jacques FRADIN rappelle aux élus que ce dispositif a été mis en place en 2020 ; un jeune a effectué une mission pendant 3 semaines.

Il propose que la commune renouvelle son soutien à ce principe en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine. Il rappelle les conditions :

- jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans, habitant sur la commune
- travailler pendant les vacances scolaires, en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause, pour 33 demi-journées maximum
- gratification : 15 €/jeune par demi-journée.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :*

- *approuve le principe de ce dispositif et la convention de partenariat avec la Mission Locale*
- *prévoit un maximum de 100 demi-journées*
- *inscrit les crédits au budget principal, dans le chapitre « Charges de personnel », compte 6413*
- *autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dispositif.*  
*« Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0*

## **6 – TRAVAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS POUR LE MARQUAGE AU SOL**

Jacques FRADIN présente aux élus, à l'aide de la projection du plan d'aménagement, le marquage au sol du parking de la Mairie et de la place des Marronniers. Il ajoute que des emplacements de parking « en T » seront également tracés rue du Champ Martin.

Le devis a été réalisé par l'entreprise AXIMUM et s'élève à 3.961 € ht (4.753,20 € ttc).

Il propose de demander à cette même entreprise, un devis complémentaire pour le marquage des passages « piétons » et arrêts « stop » en centre bourg.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :*

- *donne son accord pour que le Maire procède à la signature du devis pour le marquage au sol*
- *autorise le Maire à demander un devis complémentaire pour le marquage des passages « piétons » et arrêts « stop » en centre bourg.*  
*« Pour » : 14 ; « Contre » : 0 ; « Abstention » : 0*

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

### **✚ Fête de Pété**

La parole est donnée à Alain OUVRARD.

Ce dernier précise qu'une option a été mise avec le Groupe MUSICOOL pour fin Juin 2021.

*Après discussion, le Conseil Municipal pense qu'il faut mieux reporter cette manifestation en Septembre 2021, en raison de la crise sanitaire actuelle.*

### **✚ Bibliothèque**

La parole est donnée à Marylène GRANIER.

Les échanges se poursuivent avec le réseau des 4 bibliothèques ; des réunions sont organisées avec Esprit Pub pour le logo et les marque-pages.

Enfin, le stage, initialement prévu en 2020 pour la formation informatique sur le logiciel, est fixé en Avril 2021.

### **✚ City-stade**

Julien PINTAUD fait le point sur l'avancement de ce dossier.

Il présente, à l'aide d'une vidéo-projection, le futur city-stade. Afin de réaliser une bonne implantation, des arbres devront être coupés.

Sur le projet, 4 prestataires se sont positionnés pour la construction et 3 entreprises, pour le terrassement.

*Une décision devra être prise rapidement quant au choix des entreprises afin de préparer le dossier en vue de l'obtention de subventions.*

### **✚ Départ à la retraite d'un agent municipal**

Le départ est fixé au 1<sup>er</sup> mai 2021.

*Le Conseil Municipal décide le lancement du recrutement en contractuel, avec la rédaction d'une fiche de poste.*

### **✚ Commerçants ambulants**

Deux demandes ont été reçues en mairie concernant des commerçants ambulants qui souhaitent s'installer sur la place des Marronniers, un jour donné de la semaine, pour la vente de produits (huîtres/crustacés ; légumes bio).

*Compte-tenu de la présence d'un poissonnier un jour par semaine et des commerçants en place sur la commune, le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement à leur demande.*

La séance est levée à 22h12.